



The Property Registry

A Special Operating Agency of the Province of Manitoba

Office d'enregistrement des titres et des instruments

Un organisme de service spécial de la Province du Manitoba

October 17, 2005

Le 17 octobre 2005

To: All Clients of the Manitoba Land
Titles System

Destinataires : Tous les clients du Système
d'enregistrement des titres fonciers du
Manitoba

Re: Land Transfer Tax – Replacement of
The Revenue Act

Objet : Taxe sur les transferts fonciers –
Remplacement de la *Loi sur le revenu*

Effective July 1, 2005, The Tax Administration and Miscellaneous Taxes Act has replaced The Revenue Act. Previously under Part 3 of The Revenue Act, provision of Land Transfer Tax was set out. These provisions have been carried forward to Part 3 of The Tax Administration and Miscellaneous Taxes Act and future reference should be made to this legislation.

À compter du 1^{er} juillet 2005, la *Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes* remplace la *Loi sur le revenu*. Auparavant, les dispositions concernant la taxe sur les transferts fonciers se trouvaient à la Partie 3 de la *Loi sur le revenu*. Ces dispositions ont été transférées à la Partie 3 de la *Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes* et toute référence future devrait refléter ce changement.

The previous provisions as they applied to Land Transfer Tax are continued under the new legislation. Other than reference to new section numbers, no changes have been made.

Les dispositions antérieures s'appliquant à la taxe sur les transferts fonciers demeurent en vigueur en vertu de la nouvelle loi. Aucun changement n'a été fait, à l'exception des références aux nouveaux numéros d'article.

Le registraire général et
Chef de l'exploitation,

R.M. Wilson
Registrar General and
Chief Operating Officer